

Engagement de Conformité par le Directoire de Vossloh AG

Le Directoire de Vossloh AG a publié l'Engagement de Conformité suivant, qui souligne sa claire détermination de diriger le Groupe Vossloh en conformité avec la législation applicable, ainsi que les lignes directrices et procédures internes :

En tant qu'acteur mondial avec plus de 130 ans d'existence dans le monde des affaires, Vossloh a une responsabilité envers ses clients, partenaires, employés, investisseurs et le public au sens large. La conformité à la législation applicable, le respect des principes éthiques, ainsi qu'un comportement exemplaire dans tout ce que nous entreprenons en tant que société, font partie de cette responsabilité sociale.

Au regard de la concurrence mondiale, la réussite économique à long terme n'est réalisable que sur la base d'actions légitimes et intègres. En conséquence, l'équité et l'intégrité sont nos principales priorités. Nous convainquons nos partenaires commerciaux grâce à notre compétence, notre orientation client, la qualité de nos produits et notre capacité à innover. En particulier, nous considérons que la corruption et les accords contraires aux règles de la concurrence ne peuvent être utilisés pour conclure une affaire ou acquérir un avantage concurrentiel. Bien au contraire, nous considérons de telles pratiques comme une menace à notre réputation et à notre réussite économique durable.

La conformité à la loi a priorité absolue sur la réalisation d'un projet ou d'objectifs internes. Nous préférons perdre une opportunité commerciale plutôt que de transgresser la loi. Nous ne tolérerons aucune violation de la loi ou de nos lignes directrices et procédures internes et nous sanctionnerons tout comportement qui va dans ce sens (politique de zéro tolérance).

En introduisant le Programme de Conformité Vossloh, le Directoire a pris des mesures complètes et préventives afin de garantir la conformité avec les législations applicables et les lignes directrices et procédures internes. Chaque employé doit contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de Conformité et doit agir conformément aux lois applicables au champ d'activité pour lequel il ou elle est responsable.

Werdohl, novembre 2020



Oliver Schuster



Dr. Thomas Triska



Jan Furnivall